

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 658 (Rect)

présenté par
Mme Lemorton

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« usagers majeurs »

les mots :

« majeurs usagers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.